



## COMMUNE DE SAINT-SULPICE

### ***Rapport de la Commission chargée d'étudier le rapport n°03/20***

### ***Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et cts « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »***

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission en charge de l'étude du rapport n° 03/20 s'est réunie à deux reprises, le lundi 24 août 2020 à 20h00 et le mercredi 4 novembre à 18h30 à la salle du Conseil communal dans la composition suivante :

Président : Monsieur Yves Dijamatovic (ASSE)  
Membres : Messieurs Jacques Equey (ASSE)  
Laurent Mouvet (ASSE)  
Rémy Pache (ICD)  
Rapporteur : Monsieur Cyril Golaz (ICD)

La Municipalité était représentée par Madame Cécile Theumann. La Commission la remercie pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

#### **Introduction**

En ouverture, M. Dijamatovic rappelle le contenu du postulat déposé par M. Pache et consorts en février 2019. Celui-ci demandait à la Municipalité d'étudier et de présenter au Conseil communal un rapport détaillant l'ensemble des mesures à prendre sur le territoire communal par nos autorités, y compris en collaboration avec des partenaires publics ou privés, permettant aux habitants de notre commune d'aborder dans les meilleures conditions et aussi rapidement que possible le virage de la mobilité individuelle automobile électrique.

La Municipalité a déposé en juin 2019 le préavis 07/19 « Demande de crédit de CHF 84'000.- pour la réalisation d'une étude sur la mobilité électrique », afin de disposer de plus de moyens financiers pour répondre au postulat de M. Pache et consorts. Ce préavis a fait l'objet d'un rapport de majorité de la Commission et d'un rapport de minorité de la part d'un co-déposant du postulat, M. Pache. Il a finalement été refusé par le Conseil communal en septembre 2019, obligeant la Municipalité à y répondre avec les moyens financiers qu'elle a à sa disposition. Trois des commissaires du préavis 07/19 font partie de la Commission traitant de ce rapport 03/20. Il s'agit de M. Dijamatovic, M. Mouvet et M. Pache.

#### **Discussions**

Mme Theumann rend attentif la Commission que le postulat a été pris en considération directement par le Conseil communal malgré son caractère très large. Cela a rendu la tâche compliquée à la Municipalité qui a répondu à ce postulat par le préavis 07/19. Ce dernier ayant été refusé, elle souligne que dans le rapport 03/20, une option de réponse a été mise en avant. Il s'agit de l'installation de bornes électriques pour la recharge des véhicules électriques. Le montant mis en avant dans le rapport de CHF 20'000.- a été accepté par le Conseil communal lors de la validation du budget 2020 (Développement durable, 3114.005 Stations électriques vélos/voitures).

Pour la Municipalité, la réponse au postulat est dans le rapport présenté. Le sujet est trop vaste pour fournir une réponse plus développée. Néanmoins, le thème général de cette problématique de la mobilité électrique sera gardé en mémoire pour les projets futurs dans notre Commune.

La Commission considère que le rapport de la Municipalité n'apporte qu'une petite partie de la réponse au postulat en mettant en avant la mise en place de bornes de recharge électriques pour les vélos et les voitures.

M. Dijamatovic estime que l'étude proposée dans le préavis 07/19 aurait pu être bénéfique uniquement si elle avait été utilisée tout de suite. Etant donné le calendrier serré et les priorités de la fin de législature, cette étude n'aurait plus été d'actualité au moment de son utilisation. Cela aurait conduit à une perte de CHF 84'000.-.

M. Pache rappelle que la Municipalité doit répondre aux questions du postulat par un rapport selon les dispositions de la Loi sur les Communes (LC). Selon lui, le fait d'annoncer que la Municipalité ne dispose pas d'assez de moyens financiers n'est pas une réponse valable au postulat déposé.

Selon M. Mouvet, le système de bornes de recharge électrique est une problématique différente selon le type de véhicules. Concernant les voitures, il existe différents prestataires tels que Greenmotion (privé) ou Move Mobility (Alpiq, ewb, Groupe E et Primeo Energie). Ces entreprises installent et exploitent des bornes de recharge électrique. Elles achètent l'électricité au distributeur et la revendent à leurs clients avec une marge couvrant les frais de construction et de maintenance de l'installation. La Commune met à disposition la place de stationnement pour une durée convenue et doit certainement garantir l'exclusivité pour l'installation d'autres bornes. Pour les vélos, ce plan d'affaire n'est pas possible étant donné la quantité beaucoup plus faible d'électricité vendue. C'est donc un service offert par la Commune aux cyclistes de passage. La mise en place de l'infrastructure et son exploitation serait donc à la charge de la Commune.

La distribution de l'électricité à St-Sulpice est assurée par les Services Industriels de la Ville de Lausanne (SIL). Le développement de la mobilité électrique, en particulier des voitures électriques, implique un soutirage important d'énergie électrique pour la recharge, tant dans les immeubles que dans les habitations individuelles. Les SIL sont-ils en mesure de garantir que le réseau électrique permette cette évolution ? Les commissaires souhaitent que la Municipalité s'en assure auprès des SIL.

M. Equey rappelle aussi que les habitants achetant des voitures électriques installent souvent chez eux une prise pour ne pas être dépendant des bornes publiques. Dans le cas d'immeubles, des infrastructures complémentaires seront nécessaires pour installer des prises électriques. Cela soulève le problème de la modification de notre règlement des constructions dans lequel un pré-équipement devrait être rendu obligatoire.

Les prises installées sur les bornes publiques devront aussi être la plus universelle possible. En effet, il existe beaucoup de types de prises différentes autant pour les vélos que pour les voitures.

M. Mouvet précise que pour les voitures, il y a deux types de prises standards. Pour les vélos, il est d'avis que ces bornes peuvent être un service de la Commune pour sa population et pourrait la rendre plus attractive pour les personnes de passage dans notre village.

La Commission est d'accord avec la Municipalité que la mise à disposition de bornes électriques par la Commune doit être une priorité. Cependant, au vu de la tournure de la discussion, il est mis en avant qu'il y a deux problématiques différentes. Il y a un aspect technique et un aspect méthodologique qui est lui traité dans ce rapport.

Concernant la technique, c'est auprès des SIL que la réflexion devra être faite, afin que le réseau soit capable de répondre à la demande variable au cours de la journée et anticiper une quelconque chute du réseau.

Du point de vue méthodologique, il serait utile de connaître la proportion actuelle de véhicules électriques dans notre village. Celui-ci n'est malheureusement pas connu par la Municipalité. Les commissaires proposent à Mme. Theumann de contacter le Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) afin de disposer de cette information. Selon nos estimations, il y en aurait actuellement entre cinq et dix pour-cent.

Une augmentation des véhicules électriques d'environ quarante pour-cent est estimée par les spécialistes dans un futur à moyen terme. Ce supplément de véhicules peut causer quelques soucis dans le réseau électrique tel que dimensionné actuellement.

La Commission s'est aussi penchée lors de la discussion sur la problématique des vélos électriques et des bornes pour ceux-ci. Cependant, ces derniers ne font pas partie du postulat initialement. La Commission relève que les bornes publiques de recharges de vélos électrique est indépendante de l'éventualité d'un service de location de vélos électriques.

### **Recommandations de la Commission**

À la suite de la discussion, la Commission propose les différents axes suivants sur lesquels elle souhaite que la Municipalité s'engage afin de fournir une réponse complète au postulat de M. Pache et consorts :

1. Contacter des entreprises spécialisées pour se renseigner sur l'installation et l'exploitation des bornes de recharge pour voitures électriques.
2. Étudier la mise en place de bornes de recharge publiques pour vélos.
3. Étudier les règlements de constructions afin de prévoir les raccordements pour les véhicules électriques dans les parkings d'immeubles d'habitation.
4. Vérifier avec les SIL la capacité du réseau à accepter la charge supplémentaire qui résulterait de l'accroissement de la proportion de véhicules électriques dans notre Commune.

La Commission salue le geste de la Municipalité inscrit au budget 2020 et l'incite à contacter des prestataires tels que « Publibike » afin de disposer des informations supplémentaires sur le financement des installations pour la recharge des vélos électriques et de leurs fonctionnements. Etant donné l'attrait touristique pour notre Commune, suggestion est faite par la Commission de s'adresser au FERL (Fonds d'équipement touristique de la région de Lausanne) pour obtenir une contribution financière. Le budget proposé par la Municipalité dans le préavis pourrait être judicieusement utilisé dans ce cadre.

### **Conclusion**

La Commission remercie une fois encore la Municipale, Mme Cécile Theumann, pour la discussion et les échanges qui lui ont permis de se forger un avis clair sur ce rapport.

Après concertation, la Commission considère que le rapport 03/20 ne répond que partiellement aux questions du postulat de M. Pache et consorts.

C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil de refuser le rapport 03/20 de la Municipalité comme réponse au postulat et de lui demander de retravailler sa réponse selon les recommandations de la Commission.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de St-Sulpice

- vu le rapport municipal n° 03/20 ;
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

### Décide

- de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et consorts ;
- de demander à la Municipalité de retravailler sa réponse selon les recommandations de la Commission.

### Au nom de la Commission

Le Président



Yves Dijamatovic

Le Rapporteur



Cyril Golaz

Saint-Sulpice, le 9 novembre 2020